

Réponse du Gouvernement à la question écrite de Monsieur Jean-Daniel Ecoeur, député suppléant PS, intitulée « Où est passé le téléski des Genevez dans la publication de Jura & Trois-Lacs ? » (N° 2861)

L'auteur de la question écrite relève que, dans le cadre de la coopération au sein de la destination touristique Jura & Trois-Lacs, il est attendu des partenaires qu'ils créent et développent des offres et des produits touristiques s'inscrivant dans une stratégie commune à l'ensemble de la destination. Il constate que l'unique téléski situé sur territoire jurassien ne figure pas dans la brochure de promotion des activités hivernales de Jura bernois Tourisme. L'auteur regrette que la territorialité soit considérée comme seul critère pour intégrer un téléski dans ladite brochure.

Aux questions posées, le Gouvernement répond comme suit :

1) Quelle est la raison de cet oubli ?

La convention intercantonale 2016-2019 détermine, parmi d'autres, les prestations de l'Association Jura & Trois-Lacs en matière de marketing et de promotion touristique. La collaboration au sein de la destination Jura & Trois-Lacs préserve une certaine liberté à chaque office du tourisme pour initier des actions purement cantonales. C'est le cas de la rédaction, l'impression et la diffusion des dépliants « Découvertes hiver – Jura bernois » et « Activités hiver 2016-2017 – Jura bernois », qui sont entièrement réalisés et financés par Jura bernois Tourisme.

Jura bernois Tourisme n'a inclus, dans ces brochures, que les activités hivernales se déroulant exclusivement sur territoire bernois. Dans les dépliants en question, aucune autre activité hivernale jurassienne et limitrophe au canton de Berne n'a été mentionnée, hormis le téléski des Breuleux. En effet, celui-ci se situe en majorité sur territoire bernois.

2) Le Gouvernement peut-il intervenir auprès de Jura & Trois-Lacs pour éviter ce genre de désagrément malheureux et arbitraire dans le futur ?

Jura Tourisme et Jura bernois Tourisme collaborent d'ores et déjà étroitement. Certains documents ainsi que des projets sont réalisés conjointement (cartes des réseaux VTT et pédestre, bulletin d'enneigement, etc.).

Cependant, le Gouvernement jurassien souhaite que les offices du tourisme de la destination Jura & Trois-Lacs collaborent de manière accrue. Toutes les campagnes de marketing, y compris cantonales, sont effectuées sous le label Jura & Trois-Lacs. Une coordination renforcée des actions marketing, au sein des organes de la destination, lui paraît être une question de bon sens. Par conséquent, il va inciter instamment ces derniers à reprendre cette problématique afin que des offres touristiques à la limite des deux cantons, comme le téléski des Genevez, figurent à l'avenir dans les dépliants des deux associations.

Delémont, le 7 février 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
Le Chancelier


Jean-Christophe Kübler